



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **L'ASSOCIATION: (MARCHER-DECOUVRIR-COMPRENDRE LES CHEMINS) Club Randonnées Pédestres 56320 LE FAOÛET**

Le conseil d'administration (20 membres) a décidé de rédiger un RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'association.

### ÉQUIPEMENT

- Nécessité d'être convenablement équipé pour la randonnée: chaussures adaptées, de préférence montantes ( type chaussure de randonnée )
- Vêtements adaptés en fonction du temps

### CONDITION PHYSIQUE

- Une bonne condition physique est nécessaire pour la pratique de la marche, pas de traitement médical incompatible
- Un certificat Médical Annuel attestant de la non contre-indication à la pratique de la marche est demandé (à réclamer lors d'une consultation ou d'une visite)

Il est fortement conseillé de se munir de boisson afin d'éviter la déshydratation, ainsi que d'un encas pour prévenir une hypoglycémie

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne rien jeter à terre, ramener ses déchets
- Respecter les propriétés privées, courtoisie et discrétion sont de mise
- Après passage, ne pas oublier de refermer clôtures et barrières

### CIRCULATION

- Suivre uniquement les directives du responsable du groupe
- Ne pas quitter le groupe sans prévenir le responsable, le serre-file ou un randonneur
- Règles de circulation sur les routes: Respecter le code de la route, emprunter les passages pour piétons le cas échéant
- Il est utile que le groupe soit encadré par 2 personnes munies de fanions et gilets réfléchissants en tête de colonne et en serre-file
- Pour la circulation à pied: voir additif ci-joint

### LIEUX DE RENDEZ-VOUS

- Le lieu de rendez-vous reste toujours LA PLACE DES HALLES
- 14h pour les sorties du mercredi, 13h30 pour les sorties du vendredi et du dimanche après-midi. A l'extérieur du Faouët le rendez-vous peut avoir lieu Place de l'Église le plus souvent ou autre endroit à préciser si nécessité
- Les sorties à la journée: les horaires seront à préciser en fonction de la distance et du mode de transport. Ils seront communiqués par voie de presse

### TRANSPORT EN CAR

- Inscription et paiement 15 JOURS à l'avance pour des sorties à la journée
- Remboursement uniquement en cas de FORCE MAJEURE (les intempéries n'étant pas considérées comme telles)
- Les licenciés des autres clubs devront s'acquitter d'un tarif différent.

## COVOITURAGE

- Le covoiturage se pratique à raison de 0,25 euros par km au delà de 40 km (aller-retour): formule:  $0,25 \times 40 / \text{nombre de passagers}$

ex: pour 5 personnes:  $0,25 \times 40$  divisés par 5 = 2 euros par personne

NB: ne pas oublier de relever le nombre de km

Le covoiturage est applicable pour toute sortie du club

## SORTIES DE PLUSIEURS JOURS

- Priorité sera donnée aux membres du club
- En cas d'appel à participation extérieure, le tarif sera différent
- Un acompte de 25% sera demandé
- Inscriptions et délais à respecter seront communiqués

Pour les sorties: Il est indispensable quel que soit le circuit

de disposer d'une carte IGN TOPOGUIDE etc. Il est

fortement souhaitable que la personne qui guide ait une connaissance

du parcours.

## LICENCE ET ASSURANCE -

- Le règlement des licences doit être effectué avant le 1<sup>er</sup> décembre (sauf inscription en cours d'année)
- Les personnes prenant une licence sans assurance doivent fournir une attestation Multirisque Responsabilité civile
- les invitations (personne non licenciée) sont limitées à 3 sorties. Au-delà, elles devront prendre une licence.

## LES ANIMAUX

Les animaux ne sont pas admis en randonnée

CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR peut être revu et modifié chaque année lors de l'assemblée générale

CE RÈGLEMENT INTÉRIEUR est distribué à chaque membre du club.

### ***Le conseil d'administration***

**CIRCULATION:** à DROITE? à GAUCHE?

1) *En cortège:*

- *Se tenir sur la droite (sens de la marche) : laisser libre la moitié gauche. Éléments de colonne inférieurs à 20 mètres, espace de 50 mètres entre 2 éléments.*

2) *Groupe organisé de piétons:*

- *En colonne par un (à la queue leu-leu): hors agglomération, sur le bord gauche dans le sens de la marche.*

**NB :** *Sauf mauvaise sécurité ou circonstances particulières (virages etc....)*

3) *La nuit ou visibilité insuffisante:*

- *à l'avant: feu blanc ou jaune visible à 150 mètres*
- *à l'arrière: feu rouge visible à 150 mètres (éventuellement: feux orange latéraux)*

4) *Traversées:*

- *chaussée : perpendiculairement*
- *contourner une place ou intersection*
- *emprunter obligatoirement les passages protégés, même à distance (réduite)*

5) *Fanions et gilets:*

- *fanions orange et gilets fluos à l'avant et à l'arrière sont un plus dans tous les cas.*

*6) Le bon sens:*

*L'observation de ces règles simples et du code de la route ne sont que l'émanation du bon sens dont chacun est normalement doté.*

*7) Décisions:*

- *Les décisions appartiennent au responsable du groupe*